

Mairie de Bégard
Rue de la Résistance
B.P 4
22140 BÉGARD

02 96 45 20 19
mairie@begard.bzh
www.begard.bzh

Le 22/11/2025

ARRÊTÉ TEMPORAIRE RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ROUTE DU 22 KOZH-TI

SG 11/25 118

Le maire de Bégard,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code pénal,
Vu le code de la route,
Considérant que pour des raisons de sécurité, il s'avère nécessaire de réglementer la circulation sur la route menant au 22 KOZH-TY,

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est fait obligation de ne pas circuler entre 17h00 et 21h00 sur la route sauf riverain et secours.

ARTICLE 2 : Cette disposition sera matérialisée par la mise en place de 2 barrières.

ARTICLE 3 : Cet arrêté sera applicable dès sa matérialisation par les services techniques municipaux.

ARTICLE 4 : Cet arrêté annule et remplace toute disposition contraire précédemment adoptée.

ARTICLE 5 : Monsieur l'officier de police municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Madame le Chef de Brigade de Gendarmerie de Bégard,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours et d'Incendie de Bégard,
- Les Services Techniques Municipaux.

Le Maire

Pré adjoint
Joël Le Gall

[Signature]